



Téléphone : (+222) 45293296/(+222) 49901931

Numéro Vert :1013

E-mail : amsme99@yahoo.fr

Site web : www.amsme.org

<http://www.latef1013.org>

I. Introduction

L'Association Mauritanienne pour la santé de la mère et de l'Enfant (AMSME), est une organisation non gouvernementale apolitique et à but non lucratif reconnue officiellement par l'état en vertu du récépissé numéro 0014 du 09 /02 /2000 remplacé par le récépissé N° FA010000212707202202909, après la loi organisant la société civile et fixant ses attributions et l'organisation de son administration centrale.

Elle a pour mission d'assurer l'appui aux groupes vulnérables, la promotion des droits des femmes et des enfants et leurs pleines participations au processus du développement économique et social.

Elle œuvre entre autres dans le domaine du droit à la santé reproductive, la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants, la lutte contre la pauvreté, les droits humains et un plaidoyer soutenu et continu auprès des décideurs.

La mission fondamentale de l'AMSME reste la prise en charge totale des abus liés aux droits des femmes et des enfants vulnérables ou en situation de détresse.

II. Domaines d'intervention

Education au Droit à la Santé
Droits Humains
Communication
Formation/Réinsertion
Alphabétisation

III.Zones d'interventions

L'AMSME est une ONG Nationale
Le Siège : Nouakchott

L'ONG dispose de 09 antennes à l'intérieur du Pays :

- ✓ Néma
- ✓ Bassiknou
- ✓ Aioun
- ✓ Kaédi
- ✓ M'Bout
- ✓ Aleg
- ✓ Nouadhibou
- ✓ Zouëratt
- ✓ Atar

L'AMSME dispose de 3 programmes

Programme I : Protection & Genre

Programme II : Droit à la Santé

Programme III : Réinsertion Socio-économique

IV. Partenaires programmes 2022

UNICEF

Union Européenne

Canton de Genève

Save the children

Médicos del mundo «MDM»

Smile train

GIZ

UCPO

SPEAK-UP AFRICA

PAI-Hub GFF

WORD VISION

UNFPA

V. Partenaires privés /Sponsors

Mauritel

Mattel

VI. Partenaires gouvernementaux

MASEF

CDHAHRSC

Ministère de la santé

Ministère de la justice

Police

Gendarmerie

VII. Contexte des violences basées sur le genre

En Mauritanie, l'agression à caractère sexuel est généralement perçue comme faisant partie de la problématique plus globale de la violence faite aux femmes et aux enfants, problématique qui s'inscrit au cœur d'une société qui, de par son histoire, a perpétué des rapports inégaux entre les hommes et les femmes.

Bien que toutes les femmes soient susceptibles de vivre un jour ou l'autre une agression à caractère sexuel, les études et recherches effectuées sous divers

ciens, s'accordent toutes que certaines femmes, particulièrement les filles mineures et même certains garçons également mineurs sont, généralement, plus vulnérables à de telles agressions sont souvent caractérisées par la non dénonciation favorisant parfois une culture de silence globale.

Les données disponibles relatives aux violences sexuelles demeurent éparses et circonscrites territorialement et la situation des enfants et femmes qui en sont victimes est insuffisamment documentées et le sujet est demeuré longtemps tabou pour cause de préjugés sociaux et de l'implacable loi du silence sous laquelle prospère ces abominables crimes.

Il est pourtant fermement admis que les agressions sexuelles sont lourdes de conséquences sur la santé mentale et physique des victimes et, qu'en raison précisément de telles conséquences, elles constituent aujourd'hui, un délicat problème de santé publique.

En dépit d'une opinion publique spontanément concernée et solidaire, le mouvement concret d'aide aux victimes demeure insuffisant, inégalement présent sur le territoire national et diversement pris en compte par les pouvoirs publics et les organisations de la société civile.

De droit mauritanien, section nationale de Défense des Enfants International » (DEI) et jouissant du statut de l'ECOSOC auprès des Nations Unies, l'Association Mauritanienne pour la Santé de la Mère et de l'Enfant (AMSME) agit depuis plus de deux décennie auprès des femmes et enfants exposés ou victimes de VBG et particulièrement, les violences sexuelles et a mis en œuvre, à leur profit, grâce à l'appui de divers partenaires, de multiples actions tendant à la promotion et à la protection de leurs droits, ainsi qu'à la prévention de telles agressions.

L'intervention de l'AMSME a, dans le même sillage, révélé le caractère particulièrement probant de la démarche suivie par les Centres El Wafaa - autres piliers de l'association - dans le cadre des stratégies développées pour une prise en charge adéquate et individualisée des victimes des violences basées sur le genre.

L'évaluation périodique du dispositif mis en place par l'organisation et les études et analyses périodiques des enquêtes sociales des victimes de violences sexuelle prise en charge dans les différents centres et la ligne verte 1013 de l'organisation ont révélés ce qui suit :

- Le viol qui entraîne la perte de la virginité continue de hanter les mères des fillettes et des jeunes filles à cause de la forte demande de filles vierges en mariage mais aussi des sanctions traditionnelles contre les

filles ayant été victimes du viol notamment la simplification des procédures de mariage.

- Les raisons avancées pour tenter d'excuser les violeurs tournent autour des arguments suivants : Le non-respect des codes vestimentaires, l'excès de mobilité sociale, la fréquentation des lieux exposant les filles au regard des hommes, la fréquentation et la compagnie avec les hommes. Cependant l'argumentaire qui revient le plus au niveau de la bouche des parentes des filles victimes du viol est le manque de moyens c'est dire l'extrême pauvreté qui fait que leurs filles sont exposées. « Nous ne pouvons pas les surveiller et les contrôler car nous faisons de petits boulots pour survivre et les filles sont laissées à elles-mêmes »

Une telle vulnérabilité pousse les parentes des filles victimes du viol à accepter certains arrangements financiers. Face au ressenti de calculabilité, les parents tentent de se dédouaner en mettant tout au compte de la pauvreté. Les filles sont obligées de sortir et cette extrême mobilité fait d'elles des proies des agresseurs sexuels. Par ailleurs, les situations de précarité constituent un des facteurs directs des violences sexuelles comme le viol. En effet, pratiquement tous les viols ont eu lieu dans les banlieues et les quartiers pauvres des grandes villes.

- La situation sociale des filles victimes du viol

Aucune communauté culturelle mauritanienne n'est épargnée et toutes les filles victimes du viol sont issues des milieux extrêmement pauvres. La précarité économique et sociale est un facteur déterminant dans les agressions sexuelles. La cellule familiale traditionnelle qui pouvait contenir tous les membres de la famille s'est disloquée.

Malgré toutes les campagnes menées, la déconstruction de la perception des violences sexuelles et des filles /femmes victimes du viol dans l'imaginaire des populations mauritaniennes continue de rencontrer de très fortes résistances.

- Les réticences des familles des filles/femmes victimes du viol pour porter plainte ne reposent pas exclusivement sur la honte mais aussi sur l'attitude négative des systèmes judiciaire et juridique qui qualifient souvent le viol comme un adultère (ZINAA).
- La culture du silence et l'indifférence sociale constituent deux entraves majeures à la lutte contre les personnes qui ont commis un viol. On note une absence de mobilisation communautaire face à la montée des viols accompagné de meurtre.

- La décision juridique face au cas de viol avéré. Il y a lieu de s'interroger pour comprendre le peu de cas de viol qui atterrit devant la police. En effet, on note 25% de plaintes et 53% de dossiers en cours d'instruction et nul n'ignore que durant cette phase de parcours juridique tous les leviers familiaux et communautaires sont mis en mouvement pour le retrait de la plainte ou le classement du dossier sans suite. Mieux on constate aussi que 19% des cas de viol ont été étouffés suite à un arrangement.
- L'âge et l'appartenance culturelle des agresseurs. On note que 76% des agresseurs ont entre 16 et 22 ans et seuls 24 % sont des adultes. C'est dire que si les réponses pénales s'imposent ; un grand effort doit être fait pour aider ces jeunes à se reconstruire et à se réinsérer au sein de la société. Il va donc falloir les scolariser et leur donner une formation professionnelle appropriée. La variable appartenance culturelle montre que les agresseurs sont issus de toutes les communautés culturelles mauritaniennes

Le présent rapport a précisément pour objet de résumer uniquement les activités réalisées au titre de l'année 2022 sur la prise en charge des victimes des VBG.

VIII. Résumé des principales réalisations de l'année 2022

Il est à noter que l'AMSME dispose de quatre (4) centres de prise en charge des victimes des violences sexuelles et VBG à Nouakchott, Nouadhibou, Aioun et Kaédi ; ainsi que 9 autres antennes réparties dans 7 Wilayas : HodhChargui, HodhElgarbi, Gorgol, Brakna, Nouadhibou, Tiriszemour et Adrar

1) Prestations fournies aux centres El Wafa

- + Accueil et Accompagnement
- + Assistance sanitaire : (dépistages du VIH/SIDA, la prévention post-exposition au VIH/SIDA, Faire le test de grossesse et l'administration de la pilule du lendemain pour prévenir une éventuelle grossesse)
- + Assistance Psychologique : Le centre El Wafa dispose d'un psychothérapeute et d'un psychologue qui s'occupent du suivi psychologique. Trois principales consultations sont faites par semaine (L'entretien individuel avec la survivante, Groupe de

paroles avec les survivantes et leurs familles et le suivi des survivantes)

- + Assistance sociale et familiale (Conseils aux parents sur l'importance de la réinsertion dans la famille, la continuité de la scolarité ou du travail et Connaître la situation de la survivante au sein de sa famille et faire l'enquête sociale et s'assurer que la survivante dispose d'une pièce d'Etat civil
- + Assistance scolaire et éducative (Des Cours d'appui scolaires, Un Suivi au niveau de l'école fait par les parents et rapporté à l'assistante sociale et cours d'alphabétisation pour les survivantes non scolarisées)
- + Assistance juridique (conseils juridique, assistance judiciaire et Défense des dossiers)
- + Réinsertion économique (La formation professionnelle et la création des AGR)

2) Données globales de l'AMSME 2022

L'AMSME-DEI a pris en charge dans ces neuf antennes pour cette année 2022 **1357 cas** de femmes et enfants victimes ou exposés à des violences basées sur le genre VBG ainsi que des incidences de protection répartis comme suit :

a) **416** victimes de violences sexuelles dont **314** mineurs parmi elles 296 filles et **18** garçons en plus de 102 femmes adultes

b) **11** cas de mariages précoces

c) **86** Cas de violences conjugales

d) **04** cas de violences physiques dirigées contre des migrantes

e) **30** cas de violences physiques dirigées contre des femmes

f) **244** cas d'enfants en conflit avec la loi

g) **575** cas assistés par la ligne verte 1013 réparti comme suit :

- + **09** cas de violences sexuelles « orientés vers les centres El Wafa pour la prise en charge et comptabilisés parmi les 410 victimes de violences sexuelles »

- + **66** victimes de violences conjugales

- + **01** Enfant en conflit avec la loi

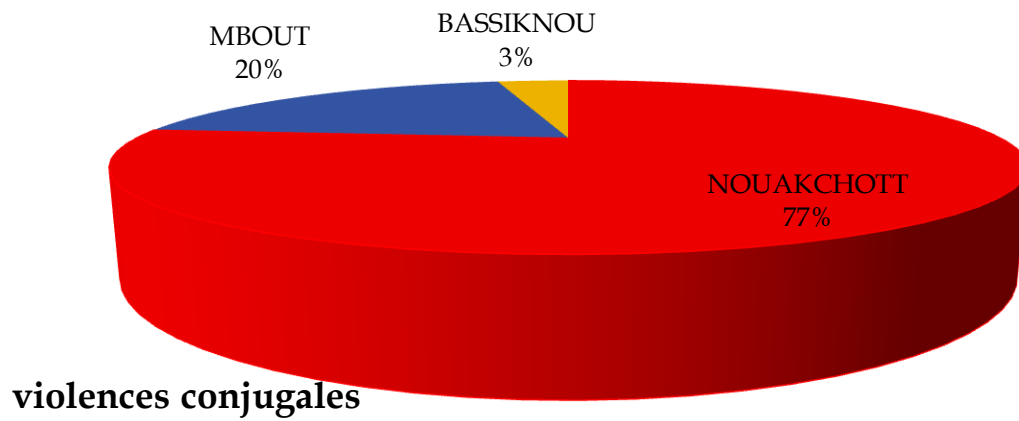
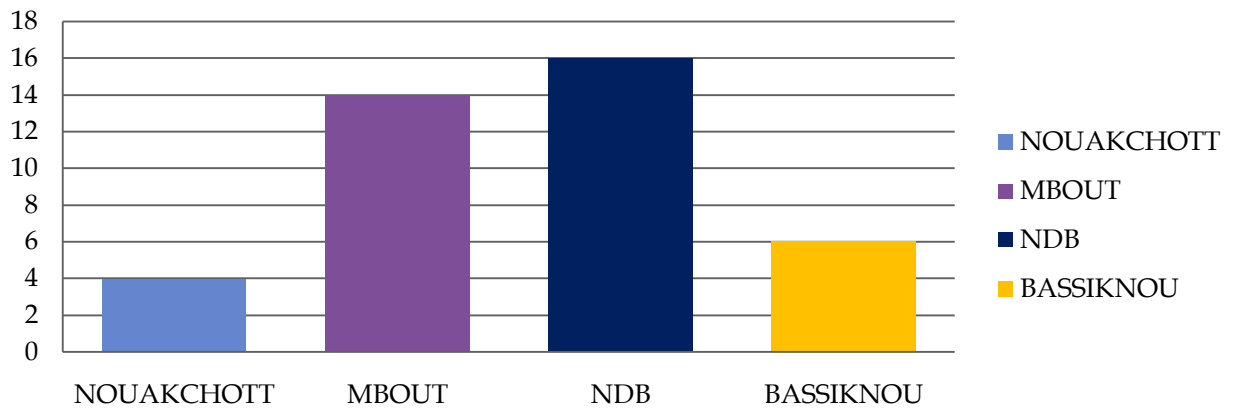
- + **01** fille victimes de mariage précoce

- ✚ 04 violences physiques dirigées contre des filles domestiques
- ✚ 04 violences physiques
- ✚ 179 enfants sans état civil dont 125 ont reçu leurs état civil et 54 sont en cours
- ✚ 311 cas demandant les informations, les pensions alimentaires, la prise en charge des enfants orphelins, la prise en charge des enfants porteurs de la fente labio-palatine ; MGF etc...

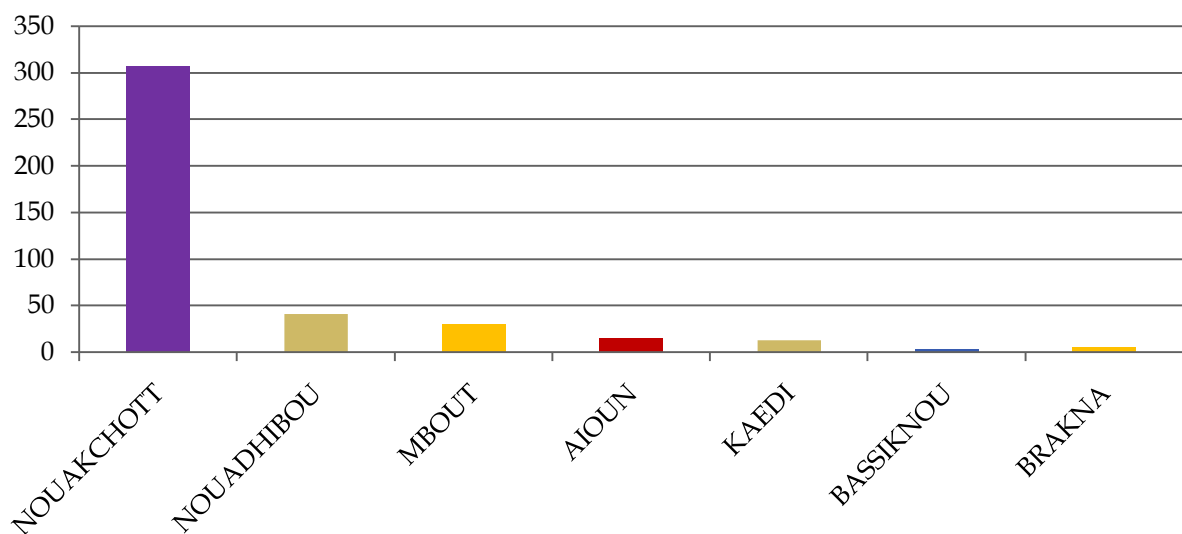
d) Détails des cas assistés par zone :

- ✚ 308 cas de violences sexuelles à Nouakchott
- ✚ 41 cas de violences sexuelles à Nouadhibou
- ✚ 31 cas de violences sexuelles à M'Bout
- ✚ 15 cas de violences sexuelles à Aioun
- ✚ 13 cas de violences sexuelles à Kaédi
- ✚ 03 cas de violences sexuelles à Bassikounou
- ✚ 06 cas de violences sexuelles à Brakana
- ✚ 66 cas de violences conjugales à Nouakchott
- ✚ 17 cas de violences conjugales à Mbout
- ✚ 03 cas de violences conjugales à Bassiknou
- ✚ 04 cas de violences physiques dirigées contre des filles domestiques à Nouakchott
- ✚ 14 cas de violences physiques à Mbout
- ✚ 16 cas de violences physiques à Ndb
- ✚ 06 cas de violences physiques à Bassiknou
- ✚ 05 cas de mariage précoce à Bassikounou
- ✚ 05 cas de mariage précoce à M'Bout
- ✚ 01 cas de mariage précoce à Nouakchott
- ✚ 228 enfants en conflits avec la loi à Nouadhibou
- ✚ 15 enfants en conflits avec la loi à Mbout
- ✚ 01 enfant en conflits avec la loi à Nouakchott
- ✚ 179 enfants sans état civil dont 125 ont reçu leurs état civil et 54 sont en cours à Nouakchott
- ✚ 411 cas demandant les informations et autres à Nouakchott
- ✚ 69 cas des personnes en danger à Nouakchott

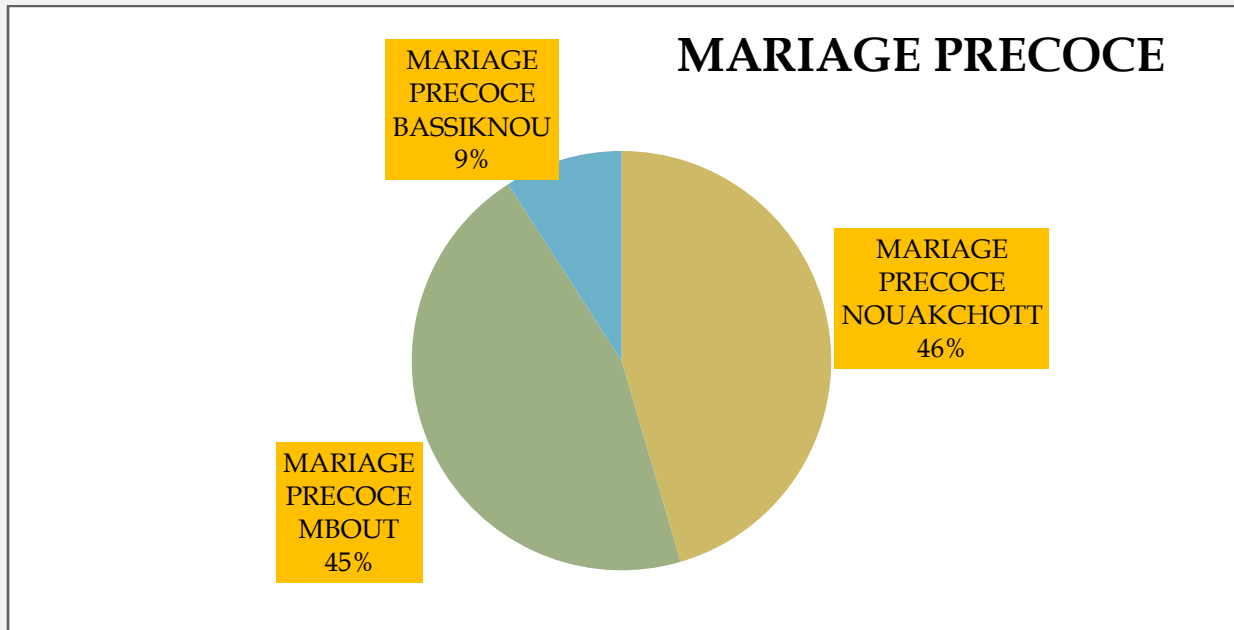
violence physique



violences sexuelles



MARIAGE PRECOCE



3) Profit des agresseurs :

Les agresseurs pour cette année 2022 sont au totalde : **451**

- Délinquants:**124**
- Parents : **117**
- Voisins :**110**
- Amis de la famille : **57**
- Voleurs :**15**
- Taximan :**10**
- Boutiquier : **08**
- Officiers de la garde : **03**
- Mari de la Mère : **02**
- Marabout :**02**
- Fils du patron : **02**
- Père : **01**

4) Résultats du suivi Juridique

- ✓ Total des dossiers suivis devant la police/ Gendarmerie : **389**
- ✓ Total des dossiers suivis devant les différentes cours (correctionnelle et criminelle) : **185**
- ✓ NKTT : **138**
- ✓ ALEG : **06**
- ✓ Kaédi : **08**
- ✓ NDB : **14**
- ✓ AIOUN : **12**
- ✓ BASSIKNOU : **04**
- ✓ ATAR : **02**
- ✓ ZRTT : **01**

- ✓ Total des retraits de plainte : **70**
- ✓ Total des dossiers en instruction : **78**
- ✓ Total des dossiers programmés devant les différentes cours : **44**
- ✓ Total des dossiers classé sans suite: **12**

Total des dossiers jugés :52

- **Détails des jugements**

- ✓ 32 dossiers à Nouakchott,
- ✓ 14 dossiers à Nouadhibou,
- ✓ 05dossiers à Kaédi,
- ✓ 01 dossier à Atar,

Les peinesvarient entre 02 à 20 années de prison

- ✓ 25 dossiers condamnés à 02 années de prison ferme
- ✓ 11 dossiers condamnés à 05 années de prison ferme
- ✓ 04 dossiers condamnés à 07 années de prison ferme
- ✓ 08 dossiers condamnés à 10 années de prison ferme
- ✓ 03 dossiers condamnés à 15 années de prison ferme
- ✓ 01 dossier condamné à 20 années de prison ferme

- **Résultats du suivi Juridique devant la cour civile pour les violences conjugales**

- Total des cas devant les tribunaux : **86**
- Total des cas jugés : **09**

Détails des jugements

- 02 cas de dissolution du mariage
- 01 cas Réconciliation avec dissolution du mariage et la garde de l'enfants par la mère et remis au père a l'âge de 6ans
- 02 cas de réconciliation avec la pension aux enfants
- 05 dossiers programmer pour le jugement
- Reste des dossiers en instances

5) Survivantes de violences sexuelles qui ont eu des grossesses

Total des survivantes qui ont eu une grossesse après viol : **79**

- **58** grossesses à Nouakchott
- **21** grossesses à l'intérieur du pays

NB : Drame survenu cette année 2022

Il s'agit de :

- ❖ 05 Victimes de VBG assassinées après violences
- ❖ 02 victimes violées et assassinées
- ❖ 01 mineure de 07 ans violée et assassinée par un Taximan à Nouakchott
- ❖ 01 mineure de 16 ans violée et assassinée par un étranger au Guidimagha
- ❖ 03 victimes assassinées par leurs conjoints
- ❖ 02 victimes assassinées violemment par leurs conjoints à Nouakchott
- ❖ 01 victime assassinée violemment par son conjoint à Adrar

IX. Recommandations :

- 1) Il est devenu important est urgent de voter la loi protégeant les femmes et les filles ainsi que les garçons contre les violences basées sur le genre y compris la violence sexuelle
- 2) Nous plaidons auprès du gouvernement pour Intensifier les centres d'accueils des victimes et appuyer les centres de prise en charge relevant de la société civile
- 3) Renforcer les capacités des médecins, juges, avocats, police et gendarmerie sur la gestion des cas des violences sexuelles
- 4) Développer l'approche communautaire pour un changement des mentalités qui entourent les tabous concernant les violences sexuelles

Ce rapport est le fruit du travail spécifique de l'AMSME pour l'année 2022 sa diffusion partielle ou totale est interdite sans la mention de la source et peut être l'Objet de poursuite judiciaire

Le rapport détaillé des activités sera sur le site de l'AMSME www.amsme.org très prochainement